

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

## DÉCISION

numéro CCDC_240705_061
---------------------------

portant sur

### ATTRIBUTION À LA SOCIÉTÉ SUD EST PRÉVENTION DU MARCHÉ DE MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE JEUNES À LUTÉVA SUR LA COMMUNE DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code de la commande publique et en particulier les articles L.2123-1, R.2123-1 1° spécifiant que le montant des prestations étant inférieur au seuil de deux-cent-vingt-et-un-mille euros Hors Taxes (221 000 € HT), il est fait recours à une procédure adaptée ouverte,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

**VU** la délibération n°CC\_230704\_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

**CONSIDÉRANT** le dossier de consultation transmis le 30 mai 2024, par voie dématérialisée, à cinq sociétés,

**CONSIDÉRANT** les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure un marché de mission de contrôle technique relative à l'aménagement d'un Espace jeunes à Lutéva sur la Commune de Lodève avec la société Sud Est Prévention, 1 plan Willy Brandt, 34830 CLAPIERS, pour un montant forfaitaire de quatre-mille-quatre-cent-quatre-vingt-dix euros Hors Taxes (4 490,00 € HT), soit cinq-mille-trois-cent-quatre-vingt-huit euros Toutes Taxes Comprises (5 388,00 € TTC),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313, programme 22, opération 22000,

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse annexé à la présente décision,


- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20240705-lmc112095-AR-1-

Fait à Lodève, le cinq juillet deux mille vingt-quatre,

1  
Date de télétransmission : 05/07/24  
Date de publication : 10/07/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président  
Jean-Luc REQUI

	<p><b>Mission de contrôle technique relative à la création d'un espace jeunes à Luteva</b></p> <p><b>RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES</b></p>
<p><b>COLLECTIVITE :</b> Communauté de communes Lodévois et Larzac</p> <p><b>OBJET DU MARCHÉ :</b> Mission de contrôle technique relative à la création d'un espace jeunes à Luteva, sur la commune de Lodève. Le coût est estimé à 8 000,00 € HT.</p> <p><b>OBJET DU RAPPORT :</b> Le présent rapport a pour objet de vérifier et d'analyser les offres concernant les prestations ci-dessus.</p> <p><b>DEROULEMENT DE LA PROCEDURE :</b> 5 entreprises ont été invitées à soumissionner : •ALPES CONTROLES •APAVE SUDEUROPE •DEKRA •SOCOTEC •SUD EST PREVENTION La date limite de remise des offres était fixée au 18 juin 2024, à 12h00.</p>	
<p>3 entreprises ont déposé leur dossier dans les délais impartis : •APAVE SUDEUROPE •SUD EST PREVENTION •SOCOTEC</p>	<p>2 entreprises n'ont pas répondu : •ALPES CONTROLES •DEKRA</p>

**CRITERES DU CHOIX DES OFFRES :**

Critères	Pondération
1- Valeur technique	60.0 %
2- Prix des prestations	40.0 %

1 - La valeur technique notée sur **60%** est jugée au vu des éléments suivants :

- **Sous-critère 1** : Adéquation et pertinence de l'organisation du candidat et composition de l'équipe dédiée spécifiquement à la réalisation des prestations par phase de l'opération : nombre d'intervenants, qualifications des intervenants et leur expériences (détaillées pour chaque intervenant sur des missions similaires), outils et méthodes de vérification et de suivi : **30%**

Evaluation : Note sur 30

- Standard très élevé : 30
- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP : 25
- Réponse conforme au CCTP : 20
- Réponse peu satisfaisante mais acceptable : 15
- Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante : 0

- **Sous-critère 2** : Adéquation et pertinence de l'organisation mise en place par le candidat pour respecter les délais pour chaque phase en nombre de jours : temps dédié aux études, nombre de réunions de travail, temps prévu en réalisation, fréquence et nature des visites sur site : **30%**

Evaluation : Note sur 30

- Standard très élevé : 30
- Réponse améliorée vis-à-vis des prescriptions du CCTP : 25
- Réponse conforme au CCTP : 20
- Réponse peu satisfaisante mais acceptable : 15
- Réponse inacceptable, non renseignée ou pas satisfaisante : 0

La valeur technique sera appréciée au vu des éléments renseignés dans le mémoire justificatif présentant les éléments ci-dessus.

2 - Critère de prix, Pondération : **40%**

Evaluation du critère prix : les prix sont évalués par application de la formule suivante : Note du candidat = 40 x montant de l'offre du moins disant / montant de l'offre du candidat.

**ANALYSE DES OFFRES :**

<b>APPRÉCIATION VALEUR TECHNIQUE</b>	
<b>SOUS-CRITERE 1</b>	<b>SOUS-CRITERE 2</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APAVE</b></li> </ul>	<p>Enjeux du projets parfaitement appréhendés, équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées, 1 interlocuteur privilégié Délais conformes</p> <p>9,25 jours ingénieur 1,75 jours technicien <b>Total 11 jours</b> 2 réunions phase conception 4,25 jours de réunion en phase chantier</p> <p>Nombre total de jours dédiés à la mission semble correctement évalué , de même que le nombre de visite de chantier</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SUD EST PREVENTION</b></li> </ul>	<p>Enjeux du projets parfaitement appréhendés, équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées, 1 interlocuteur privilégié Délais conformes</p> <p>7,25 jours ingénieur 2,25 jours technicien <b>Total 9,5 jours</b> 2 réunions phase conception 12 réunions phase chantier (visite inopinée incluse) 4 jours de réunion en phase chantier</p> <p>Nombre total de jours dédiés à la mission semble correctement évalué , de même que le nombre de visite de chantier</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SOCOTEC</b></li> </ul>	<p>Enjeux du projets parfaitement appréhendés, équipe dédiée présentant toutes les compétences appropriées, 1 interlocuteur privilégié Délais conformes</p> <p>7,93 jours ingénieur 7,93 jours technicien <b>Total 15,86 jours</b> 4 réunions phase conception 18 réunions phase chantier (visite inopinée incluse) Soit 6 jours de réunion en phase chantier</p> <p>Le nombre total de jours dédiés à la mission semble légèrement sur évalué , de même que le nombre de visite de chantier</p>

	NOTE VALEUR TECHNIQUE			CLASSEMENT SUR CRITÈRE TECHNIQUE
	SOUS-CRITERE 1 /30	SOUS-CRITERE 2 /30	NOTE TOTALE / 60	
• APAVE	20	20	40	1
• SUD EST PREVENTION	20	20	40	1
• SOCOTEC	20	20	40	1

	NOTE PRIX		CLASSEMENT SUR CRITÈRE PRIX
	PRIX €HT	NOTE / 40	
• APAVE	6 020,00 €	29,83	3
• SUD EST PREVENTION	4 490,00 €	40	1
• SOCOTEC	5 551,00 €	32,35	2

**CONCLUSION : CLASSEMENT FINAL DES OFFRES**

Le classement est effectué par le calcul d'une note globale sur 100 obtenue par ajout des notes obtenues pour chacun des critères.

	VALEUR TECHNIQUE		PRIX		NOTE TOTALE /100	CLASSEMENT FINAL
	NOTE TOTALE / 60	CLASSEMENT SUR CRITÈRE TECHNIQUE	NOTE / 40	CLASSEMENT SUR CRITÈRE PRIX		
• APAVE	40	1	29,83	3	69,83	3
• SUD EST PRÉVENTION	40	1	40	1	80	1
• SOCOTEC	40	1	32,35	2	72,35	2

**CONCLUSION :** Il est proposé au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre du candidat **SUD EST PRÉVENTION**, pour un montant de **4 490,00 €HT**.

RÉDIGÉ PAR :
FIONA COUETTE
PÔLE TECHNIQUE
DATE 20/06/2024

